

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 6 avril 2019

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Marie-Laure FELIX, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, M. Joël BRILLAUD, Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, M. Antoine RAMBEAU, Mme Janie ROLAND-TUFFET et M. Antoine RUBIO.

Absents excusés : Mme Françoise BOINOT et M. Olivier MURZEAU,

Secrétaire de séance : M. Gilles RAMBEAU

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Demande de subvention auprès du Département pour le projet de création du sentier pédagogique.
- Point sur l'assainissement collectif et l'enfouissement des réseaux Blameré et Puyravault.
- Projet de création d'un cheminement piétonnier sur la D205E5 à Blameré.
- Aménagement de sécurité, rue de Vouhé.
- Vote des subventions.
- Contrat adjoint technique.
- Préparation des élections européennes.
- Divers.

Début de la séance : 20 heures 30

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 mars 2019.

Le conseil municipal sollicite auprès du Président du Département de la Charente-Maritime, dans le cadre du fonds départemental d'aide à l'équipement touristique des petites communes et à la valorisation du petit patrimoine rural, une subvention pour la création d'un sentier d'interprétation qui mettra en avant notre patrimoine rural communal. Et adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Taux sollicité	Montant subvention (en €)
Conseil départemental	30,00 %	5 997,00
Région (acquis)	27,4877%	5 494,80
Total cofinanceurs	57,4877 %	11 491,80
Autofinancement	42,5123 %	8 498,20
TOTAL	100,00 %	19 990,00

Point sur l'assainissement collectif et l'enfouissement des réseaux Blameré et Puyravault : Messieurs Gérard ALAIRE et Gilles RAMBEAU informent que les travaux d'assainissement collectif et le remplacement des canalisations d'eau potable à Blameré se termineront fin mai.

L'enfouissement des réseaux, rue d'en Bas commencera le 6 mai prochain et finira en septembre.

La réfection de la voirie communale se fera en octobre, pour un coût prévisionnel de 10 750 € HT.

Projet de création d'un cheminement piétonnier sur une partie de la D205E5, route de la Macre, à Blameré : Monsieur Gérard ALAIRE informe du coût des travaux comprenant le busage et le cheminement qui se chiffre à 17 900 € HT. Monsieur le Maire rajoute que pour ce projet la commune peut prétendre à 40 % de subvention de l'Etat au titre de la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de poursuivre ce projet de création d'un cheminement piétonnier sur une partie de la route de la Macre à Blameré.

Aménagement de sécurisation routière : Monsieur Gérard ALAIRE informe que le coût prévisionnel pour la mise en place de coussins berlinois « rue de Vouhé » se chiffre à 1 085,12 € HT et pour l'installation d'un miroir sur le candélabre, au carrefour rue Pierre François Audry et boucle du Bourrelier, se chiffre à 189,26 € HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide de verser sous forme de subvention, la recette de 1 685,64 € obtenue de la vente de coupe de bois 2018-2019 (bois du Fraignaud à Benon section Blameré, après déduction des frais de garderie (71,36 €) et taxe foncière 2018 (13 €), comme suit : article 6574 : 561,88 € à la Coopérative scolaire de Puyravault et 1 123,76 €, (les 2/3 restants), à l'Amicale Villageoise de Blameré.

Et d'accorder aux bénéficiaires désignés ci-après, une subvention, soit pour un montant total de 3 229,64 €, étant entendu que seules pourront prétendre les associations ou organismes qui en auront fait la demande et qui présentent leur bilan comptable:

✓ ACCA Chasse Puyravault	60 €
✓ Amicale villageoise de Blameré, reversement coupe de Bois 2/3	1 123,76 €
✓ Association Couleur de Jade (M. Gérard ALAIRE, en tant que membre de l'association n'a pas pris part à ce vote.)	100 €
✓ Union des Propriétaires et Chasseurs de Blameré	60 €
✓ ADDEVA17 (Madame Annie JAUNAS, en tant que membre de l'association n'a pas pris part à ce vote.)	60 €
✓ Coopérative scolaire PUYRAVAULT, reversement coupe de Bois 1/3 :	561,88 €
✓ Coopérative scolaire Puyravault	500 €
✓ Association Parents élèves « Vous et les piratés »	250 €
✓ Société Protectrice Animale (rappel DCM n° 061-2018 du 14 décembre 2018)	514 €

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'adjoint technique avec Monsieur Laurent BOURREAU a été renouvelé pour un an, à compter du 10 avril 2019, à raison de 20 heures par semaine.

Les élections européennes auront lieu le 26 mai prochain, de 8h à 18h.

Le conseil municipal a établi la liste des permanences pour le jour du scrutin.

Divers :

- ✓ Monsieur le Maire remercie Mesdames Annick BOINOT et Annie JAUNAS pour le fleurissement de la commune.
- ✓ L'enquête publique sur le projet d'un parc éolien sur les communes de Chambon et Puyravault, qui a débuté le 20 mars dernier, est consultable en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public jusqu'au vendredi 3 mai 2019, 12h30.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de CHAMBON, à la mairie de PUYRAVAULT, dans les conditions suivantes :
 - CHAMBON : mercredi 20 mars 2019 de 09h00 à 12h00
 - PUYRAVAULT : mardi 26 mars 2019 de 09h30 à 12h30
 - CHAMBON : mercredi 03 avril 2019 de 14h00 à 17h00
 - PUYRAVAULT : samedi 13 avril 2019 de 09h30 à 12h30
 - PUYRAVAULT : jeudi 18 avril 2019 de 09h30 à 12h30
 - CHAMBON : vendredi 3 mai 2019 de 09h00 à 12h00
- ✓ Traditionnelle fête villageoise « journée Thierry » à l'espace du Ruisseau, le 5 mai.
- ✓ Vide grenier organisé par l'Association des Parents d'élèves « Vous et les piratés », le 19 mai.
- ✓ Fêtes des voisins, le 25 mai.
- ✓ Randonnée semi-nocturne à Blameré organisée par l'Amicale villageoise, le 15 juin.
- ✓ Fêtes des écoles du RPI sur le terrain de foot de Puyravault, le 23 juin.
- ✓ Vide grenier à Blameré, organisé par l'Amicale villageoise, le 7 juillet.

Agenda :

- ✓ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 3 mai 2019 à 20h30.
- ✓ La population est invitée à la Cérémonie commémorative du 8 mai à 11h devant la salle des fêtes.

Levée de séance : 22 heures 30

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 16 avril 2019.

Le Maire,
Raymond DESILLE

